



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

assistants maternels

Question écrite n° 67288

Texte de la question

M. Dominique Paillé attire l'attention de M. le ministre délégué à la sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille sur la mise en place au 1er janvier 2005 de la convention collective nationale de travail des assistants maternels du particulier employeur. Il semble que les informations relatives à cette dernière aient été portées tardivement à la connaissance des RAM et que les animatrices des relais aient eu des difficultés à se procurer des informations. Les parents employeurs ont, quant à eux, été informés par l'URSSAF, le 14 février 2005, mais ceux dépendant du système « PAJEMPLOI », n'ont reçu aucune information officielle à ce jour. C'est pourquoi il lui demande si des mesures sont envisagées afin d'informer l'ensemble de personnes concernées.

Données clés

Auteur : [M. Dominique Paillé](#)

Circonscription : Deux-Sèvres (4^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 67288

Rubrique : Professions sociales

Ministère interrogé : sécurité sociale, personnes âgées, personnes handicapées et famille

Ministère attributaire : santé, jeunesse et sports

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 juin 2005, page 6118